



VILLE DE PULLY

Communiqué de presse

Dans le cadre l'application du nouvel art. 63a de la Constitution vaudoise et d'une disposition de l'Accord intercantonal HarmoS, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully a soumis un questionnaire à 1'501 familles afin de connaître leurs besoins et attentes en terme d'accueil de jour de la petite enfance et des enfants scolarisés.

La Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) a procédé, en février 2012, à une vaste étude auprès de 1'501 familles sous la forme d'un questionnaire couvrant de nombreux thèmes relatifs à l'accueil et la prise en charge de leurs enfants âgés de 0 à 14 ans. Le dépouillement des résultats a constitué un gros travail pour les collaborateurs de la DJAS. Le Prof. G. Bonoli de l'IDHEAP, consulté pour traiter des aspects de pondération des résultats et des marges d'erreur, a apporté une aide très appréciée dans cette analyse. Quelques éléments clé de ces résultats sont présentés ci-dessous.

Sur les 1'501 familles pulliérannes ayant reçu un questionnaire, 587 l'ont retourné, ce qui correspond à un taux de participation de 39.1%.

Les ménages pulliérans ayant répondu comptent, dans leur grande majorité, un ou deux enfants ; ces résultats reflètent parfaitement la tendance nationale actuelle.

Dans 85.91% des familles les deux parents travaillent. Une solution d'accueil leur est donc nécessaire. Cela conforte pleinement les résultats de la votation populaire qui imposera aux communes, dès 2015, l'organisation d'un accueil parascolaire.

15.08% des enfants sont scolarisés hors des établissements publics. Les familles ont opté pour des établissements privés, notamment en raison de leur prise en charge à la journée.

Plus de 60% des familles ont répondu être satisfaites des solutions d'accueil trouvées. Le concept d'accueil pulliéran répond ainsi aux attentes de la majorité. Cependant, ce résultat doit être pondéré. En effet, les parents des enfants de 0 à 8 ans ont un besoin accru en places d'accueil, principalement pour les enfants de 4 à 6 ans qui ne sont que peu ou pas autonomes. Pour cette raison, ils ont été nettement plus nombreux à répondre que ceux des enfants de 9 à 12 ans. Ces derniers deviennent autonomes et recherchent un lieu de rencontre convivial plutôt qu'un lieu d'accueil proprement dit. Une offre devrait être développée dans ce sens.

Quant aux besoins des enfants âgés de 12 à 14 ans, ils n'ont pu être que faiblement estimés vu le trop petit nombre de réponses reçues.

A la lumière de ces résultats, la DJAS a pu chiffrer les besoins et définir le nombre de places qui devraient être créées ces prochaines années.

Afin de gérer la suite des opérations, un groupe de travail "Accueil parascolaire" commun DJAS - Fondation de l'enfance et de la jeunesse a été constitué en août 2012.

Ses missions principales sont :

1. La mise sur pied d'un concept d'encadrement et de solutions d'accueil pour les enfants en âge de scolarité en réponse aux besoins exprimés.
2. La recherche de locaux ou de partenariats avec des organisations/entités existantes permettant de répondre au mieux à la demande d'accueil.

Deux nouveaux lieux d'accueil ont déjà vu le jour à la rentrée scolaire 2013 :

- « Accueil pour enfants en milieu scolaire - APEMS » au sein du collège Jules Loth. Il permet l'accueil de 80 enfants, de la 4^e à la 7^e année, durant le temps scolaire.
- « Salle pique-nique » au sein du collège de Chantemerle. Il permet l'accueil à midi de 25 enfants de la 3^e à la 6^e année durant le temps scolaire.

Début 2014, une réflexion sera menée sur la création de nouvelles structures d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans.

Les résultats complets de cette étude sont disponibles sur le site Internet communal www.pully.ch/enfance

Pully, le 3 décembre 2013 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de la jeunesse et des affaires sociales, Daniel Margot, Conseiller municipal, Alain Delaloye, chef de service, Christelle Ovelha, adjointe, 021 721 31 65